

Recherche et métiers de la culture : regards croisés

L'immatériel et les musées

Première approche à partir d'une enquête auprès des musées

Deux événements ont contribué à introduire la notion de patrimoine immatériel au cœur des musées. En 2003, la convention de l'Unesco, ratifiée par la France en 2006. Et en 2006 également, la diffusion d'un rapport sur l'économie de l'immatériel¹ commandé par l'État.

Ces deux faits ont bouleversé la donne particulièrement dans les musées, lieu de préservation de collections de biens publics dont la matérialité ne faisait aucun doute. L'économie de l'immatériel s'est intéressée aux musées notamment par le biais de la location de leurs espaces (château-musée...) et de l'exploitation du nom prestigieux de certains d'entre eux (Louvre, Orsay, Versailles...). On considère généralement que les musées ont peu de choses à dire sur l'immatériel et encore moins de collections entrant dans ce champ du patrimoine. Cette idée est démentie à travers les collections des musées de société et nombre d'entre eux prennent en compte, depuis de longues années, la dimension symbolique, sociale et anthropologique des objets qu'ils collectent. L'enquête sur le sida réalisée par le Mucem en est un exemple.

Quant aux musées d'art contemporain, ils réalisent que la notion d'immatériel est très souvent intégrée, depuis les années 1960, au processus même d'une certaine création contemporaine.

Nous parlerons ici de patrimoine immatériel dans les collections de musées, sans pour autant oublier combien le caractère fécond du concept mérite d'être discuté au sein de la communauté muséale. D'ailleurs, dès la promulgation de la convention de l'Unesco, le Conseil international des musées (ICOM)², sous l'influence des comités asiatiques notamment, a tenu sa conférence générale internationale sur ce thème (octobre 2004, Séoul, Corée). Les associations professionnelles, la Fédération des écomusées et musées de société (FEMS) et l'Association des conservateurs de collections publiques (AGCPP) se sont également emparées du débat.

Les musées de société

La désignation *musées de société* et *musée des civilisations* apparaît dans les années 1980. Nombre de musées d'ethnologie, de

1. M. Lévy, J.-P. Jouyet, *L'économie de l'immatériel. La croissance de demain*. http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/sircom/technologies_info/immatériel/immatériel.pdf

2. L'ICOM est une ONG (organisation non gouvernementale) de l'Unesco.

3. Cité par Mariannick Jadé, *Patrimoine immatériel : perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*, Paris, l'Harmattan (coll. Muséologies), 2006, p. 191.

4. N. Dias, « Une place au Louvre », in : *Le Musée cannibale*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p. 27.

5. Voir ci-dessus, p. 211.

Marie-France Calas

Inspection générale des musées

MCC / Direction des musées de France

société, d'histoire et de civilisation, à l'instar des écomusées, sont alors caractérisés par une désacralisation de l'objet. Ces musées revendiquent la place de l'homme au sein des collections : « Le point focal du musée n'est plus l'artefact mais l'Homme dans sa plénitude³. » Nélia Dias⁴ s'interroge à propos du « privilège accordé [dans les musées] aux processus au détriment des produits ? ».

Les nouveaux écomusées, inscrits dans un temps long, prennent « en compte la dynamique active passé-présent-futur et cette mouvance temporelle du devenir⁵ ». « Ils possèdent deux catégories d'objets : les objets documents et les objets de mémoire⁶. » Les premiers témoignent d'une culture disparue, les seconds assurent une « présence continuée de ceux qui les ont produits ». Témoigner du suivi de l'évolution de processus vivants de savoir-faire propres à une communauté leur apparaît constitutif de leurs missions. Et la généralisation des techniques de numérisation, les possibilités de l'Internet, leur ont permis de remplir ces objectifs avec plus de facilités et d'efficacité⁷.

Alors que vont débiter en France les premiers inventaires consacrés au patrimoine culturel immatériel (PCI), le ministère de la Culture et de la Communication (Direction des musées de France) a jugé utile de prendre la mesure de la sensibilité des conservateurs de musées au terme d'immatériel. Un questionnaire⁸, relativement succinct, élaboré en collaboration avec la Fédération des écomusées et musées de société et la Mission ethnologie (MCC / DAPA), a été largement diffusé auprès des musées de société et écomusées, ainsi que de quelques musées d'art contemporain et d'histoire⁹.

Premiers résultats de l'enquête

110 musées ont répondu, sur les 250 questionnaires envoyés. Il s'agit essentiellement de musées de société territoriaux, nationaux (Mucem, quai Branly, château-musée de Compiègne) et de deux

6. J. Davallon, « Les objets ethnologiques peuvent-ils devenir des objets de patrimoine ? » in : *Le Musée cannibale*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, 2002, p. 169.

7. Voir M.-F. Calas « En quoi les outils numériques modifient-ils le métier de conservateur de musée ? » table ronde, Enjeux. In : actes du colloque « Patrimoine et économie de l'immatériel », INP, 3 et 4 avril 2008 (à paraître).

8. Les résultats de cette enquête feront l'objet d'une réflexion de synthèse, destinée à l'ensemble des musées de France.

9. L'AGCCPF, qui n'a pas participé à cette première étape, sera associée à la suite du travail.



Cl. Ph. Thomassin, 2007

L'écomusée de la Roudoule suit chaque année, avec des ethnologues, les Carémentrans ou « Faux pénitents » d'une ancienne confrérie de tanneurs de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes). Ici, le personnage de l'Évêque inventé en 1936 pour marquer l'anticléricalisme de cette confrérie. Aujourd'hui, ne reste que la dimension carnavalesque : la farine sur les visages évoque l'alun utilisé pour tanner les peaux...

musées territoriaux d'art contemporain. 79 musées ont rempli le questionnaire alors qu'une vingtaine disent ne pas être concernés par le sujet. Les réponses aux principales questions permettent de dégager différentes tendances.

La définition du PCI donnée dans la convention de l'Unesco est-elle claire et adaptée ?

Certains trouvent la définition de l'Unesco peu claire et s'interrogent sur ce qui différencie le contexte des objets ethnographiques et le domaine propre au patrimoine immatériel.

Tout objet patrimonial pouvant devenir patrimoine immatériel, certains récusent alors la trop grande présence de l'immatériel et le flou que la notion introduit au sein des collections.

Le caractère paradoxal de la définition de la convention de l'Unesco qui associe des expressions immatérielles et des objets, est pointé par certains. D'autres s'interrogent sur le fait d'attribuer le statut d'immatériel à un objet selon la démarche qui a motivé sa collecte. Par exemple, la collecte d'un instrument de musique lors d'une enquête sur les musiques traditionnelles ou celle d'une écharpe de l'Olympique de Marseille portée à un match, semblent trop subjectives et peu scientifiques.

L'ensemble des responsables de musées s'accorde, en revanche, sur le caractère indissociable du patrimoine matériel et immatériel.

Les exemples de collections relevant de l'immatériel le plus souvent cités : l'image, le son, la musique mais également des programmes, des menus... qui suscitent l'évocation de la vie quotidienne. Parmi

les formes de collectes, aux objets s'ajoutent l'entretien d'histoire orale, l'enregistrement de récits de vie utilisés en l'absence de traces écrites (histoire ouvrière, des métiers, organisation sociale, savoir-faire disparus pour des raisons économiques : traditions de la mégisserie, de la ganterie au musée de Millau, le patrimoine naturel et l'histoire des paysages au musée de Barcelonnette).

La convention est perçue comme ayant un rôle bénéfique car elle apporte une reconnaissance, un statut et une protection juridique à des collections difficiles à cerner et fragiles – le chant, la danse, surtout dans les sociétés de tradition orale, et d'autres catégories porteuses de savoir-faire fixés sur des enregistrements audio, vidéo, photos – parfois négligées dans les musées et la plupart du temps, à l'exception de quelques-uns (Mucem, musée Dauphinois) non inscrites sur leur registre d'inventaire.

La transmission de savoir-faire

Les formes de transmission sont une préoccupation majeure pour les musées soucieux de faire évoluer et de transmettre des manifestations vivantes sans les figer (écomusée de la Roudoule).

L'exemple japonais des « Trésors humains vivants » est perçu, selon les musées, de façon contrastée. Certains les associent naturellement à l'excellence des savoir-faire techniques : le musée de Bourges fait une analogie avec les meilleurs ouvriers de France, le château-musée de Compiègne cite les soyeux de Lyon et les ouvriers capables de réaliser le capitonnage des sièges selon une technique héritée du Second Empire ou encore les repasseuses de coiffes traditionnelles bressanes. L'écomusée de la Tuilerie de Pouligny (céramique), qui a établi des liens avec le Japon, compare très naturellement ses potiers, tuiliers, briquetiers, maîtres cuiseurs aux Trésors humains vivants japonais.

Certains (Mucem) voient dans les archives sonores collectées lors de campagnes thématiques un réservoir de « trésors nationaux ». Le musée du quai Branly préfère attribuer cette reconnaissance à des groupes plus qu'à des individus.

À l'opposé, certains musées (Museum arlaten, musée d'Ethnographie de Bordeaux II) jugent le concept équivoque et inadapté à notre culture.

Comment collecter l'immatériel : conditions scientifiques et matérielles

Sur ce point, on distingue : les musées dotés de moyens humains et scientifiques suffisants pour conduire en partenariat avec l'Université des programmes de recherche incluant la collecte d'objets. Les collectes sont alors définies par l'équipe du musée à partir des

axes du projet scientifique et culturel. Les musées de civilisations historiques¹⁰ ont dans ce domaine une méthodologie éprouvée et les matériaux du terrain constituent, de longue date, les ressources patrimoniales du musée.

En revanche, les petites structures et les musées associatifs, par manque de moyens, sont souvent conduits à déléguer au milieu associatif la réalisation d'enquêtes, pas toujours validées par une préparation scientifique suffisante.

Tous manifestent le désir de lancer des enquêtes auprès des entreprises historiques détentrices des savoir-faire et de développer une nécessaire collaboration entre les créateurs et les restaurateurs afin de perpétuer des techniques devenues rares. L'évolution des technologies et le développement de la numérisation sont pointés comme autant de solutions et d'enjeux essentiels, à engager collectivement.

Par ailleurs, des musées seuls, ou en partenariat avec des services d'archives, créent des centres de mémoire orale autour des langues régionales, des chants (musée départemental des Merveilles, Alpes-Maritimes), des activités lainières (musée de Louviers dans l'Eure), des récits de vie et témoignages sur les rapports hommes/femmes (musée des Pêcheries à Fécamp).

Ces collectes sont très rarement considérées comme des objets « immatériels » à part entière et leur utilisation est réduite à l'illustration des parcours d'expositions.

Votre musée détient-il des collections faisant référence au patrimoine immatériel ?

La plupart des réponses sont peu développées ou négatives, à l'exception des grands musées de référence dans le domaine. La mention la plus courante concerne les savoir-faire collectés sur tous supports y compris les carnets d'enquête, des cartes postales mais aussi des bruits de machines (notion de paysages sonores).

La gestion des collections immatérielles ?

L'inventaire sur les registres du musée de l'ensemble des « matériaux » collectés pose problème¹¹. Dans le meilleur des cas, l'inscription sur le registre d'inventaire dépend de la nature des objets collectés : les objets le sont, par contre les enregistrements ainsi que l'analyse du terrain, considérés comme matériaux documentaires propres à contextualiser, sont inscrits sur le registre du centre de documentation. L'inscription tient compte généralement des normes en vigueur pour chaque catégorie (audio, film, vidéo).

Certains musées sont prêts à les inscrire sur leur registre d'inventaire, mais n'ont pas nécessairement la connaissance technique pour le faire. L'actualisation des collectes est très exceptionnelle.

Valorisation

Les réponses montrent des usages très classiques d'intégration de la dimension immatérielle (bornes audio, vidéo). La mise en ligne de témoignages oraux sur Internet reste encore limitée (musée municipal de Cagnes-sur-Mer).

Nombre de musées organisent toutefois, pour des petits groupes, des séances pédagogiques sur la transmission des savoir-faire locaux, des démonstrations diverses (écomusée de la Bintinnais/musée de Bretagne).

Enfin, certains musées ont ajouté d'autres questionnements, par exemple sur la viabilité économique des entreprises détentrices de savoir-faire de moins en moins usités. Cette composante économique constitue un élément essentiel de la convention sur le PCI de l'Unesco.

Perspectives

Le concept d'immatériel intervient après des années de généralisation des techniques numériques. Ce n'est pas un hasard. Il participe de la dématérialisation de la vie économique et culturelle et de la mise en réseau intégrée désormais à la pratique de toute une génération rompue au travail transversal qui décloisonne les institutions et enrichit les approches pluridisciplinaires. Par exemple, les sites Internet d'informations municipales ont leur place dans les musées d'histoire (musée Gadagne à Lyon) mais des liens s'imposent notamment avec la Bibliothèque nationale de France et l'Institut national de l'audiovisuel, auxquels la loi a confié la responsabilité du dépôt légal de l'Internet.

Si la notion de collections immatérielles fait débat, le concept d'immatériel est puissant.

Il bouscule les esprits, provoque le monde des musées, l'obligeant à s'interroger sur ses pratiques, sur le statut de ses collections y compris sur la matérialité de certaines d'entre elles. À cet égard, les musées d'art contemporain sont confrontés au caractère transitoire de certaines des formes qu'ils acquièrent et ce depuis de nombreuses années¹². Les statuettes de Christian Boltanski, faites délibérément en pâte à modeler, constituent un exemple particulièrement illustratif de ce courant déjà ancien dans la création contemporaine.

Pour les musées de société, il s'agit de valoriser et de renouveler des pratiques qu'ils développent depuis que, dans les années 1970, ils se sont intéressés à la mémoire vivante, favorisant ainsi le développement d'un tissu muséal nouveau.

Le débat sur l'immatériel est aujourd'hui très engagé au sein des musées de société mais il conviendrait de l'élargir aux 1 208 musées de France. Parmi les questions, se posent l'appréciation de la place réelle octroyée dans les musées à la dimension immatérielle (patrimoine ou simple ensemble de techniques de production, de représentations ?), la définition des formes très diversifiées que prend ce concept et la réflexion sur la singularité d'un concept occidental du patrimoine immatériel, en évitant la transposition hasardeuse de principes culturels propres à d'autres continents (Trésors humains vivants).

Il appartient à la profession de s'emparer, à travers un débat largement ouvert, d'un thème majeur pour les prochaines années, qui concerne non seulement le statut des collections mais également leur rôle dans la cité, dans la transmission des savoirs et dans la recherche.

10. Notamment : musées Dauphinois, Museon arlaten, Mucem, musée de Bretagne...

11. Cette question rejoint peu ou prou le débat autour des collections d'étude et de documentation entrepris par un groupe de travail piloté par Claudine Cartier, conservatrice en chef à l'Inspection générale des musées.

12. Voir notamment Catherine Grenier, *Transmission par l'objet ou transmission par l'idée ?* In : actes du colloque « Patrimoine et économie de l'immatériel », INP, 3 et 4 avril 2008 (à paraître).